



30 novembre 2023

Présentation de Manuela Cadelli

Cette après-midi, nous avons la chance de recevoir une grande dame de notre magistrature belge en la personne de Madame Manuela Cadelli, juge au tribunal de première instance de Namur depuis 1999.

De 2013 à 2019, elle a été Présidente de l'association syndicale des magistrats de Belgique. Actuellement elle en est administratrice .

Parmi ses publications, on retiendra : « *Radicaliser la Justice. Projet pour la démocratie.* », paru en 2019 et « *La légitimité des élus et l'honneur des Juges.* », publié en 2022.

Révoltée depuis l'enfance par l'injustice, animée par la conviction que les Droits Humains doivent primer sur n'importe quelle loi, que le pouvoir judiciaire doit être un moteur d'émancipation, de respect des Libertés et d'approfondissement de la démocratie, vous osez déclarer, Madame-je vous cite- « *qu'aujourd'hui, le droit est vidé de sa substance, qu'il n'est plus là pour dire ce qui doit être, mais est placé au service de certains acteurs privés* »

Pas étonnant que suite à ces déclarations engagées, on vous ait collé des étiquettes comme « la juge rouge », « la juge progressiste », « activiste » et même « la juge en basket »...

Il y a 15 jours, à cette même tribune, le juge Thierry Marchandise, que vous connaissez et qui vous apprécie, citait cette affirmation d'un magistrat français : « *Un juge habitué est un juge mort.* »

Ce n'est certes pas votre cas.

Nous pouvons dès lors certainement compter sur vous pour répondre, en toute franchise, à la question soulevée dans le titre de la conférence de cette après-midi : L'IA et la Justice, quels risques, quelle plus-value ?

Vous le savez toutes et tous, l'IA influence de plus en plus notre quotidien, avec des dangers, mais aussi des opportunités. Et si l'IA, elle qui n'a pas de devoirs moraux, peut assister un juge lors de l'instruction d'un dossier, voire aider les acteurs de la justice à la prise de décisions, des tas de questions surgissent comme le risque d'atteinte aux Droits fondamentaux et à l'indépendance des juges.

Mais, je m'arrête, car vous allez nous expliquer tout cela,

Alors, l'IA et la Justice, risque ou plus-value ?

A vous la réponse Madame, je vous cède la parole